

Image not found or type unknown



# Les notaires à la barre : une révolution au prétoire !

Actualité législative publié le **04/04/2025**, vu **398 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

## **Les notaires à la barre : une révolution au prétoire ! Un empiètement sur le monopole des avocats**

C'est une petite révolution dans le paysage judiciaire français. Depuis aujourd'hui, **les notaires de France sont officiellement autorisés à plaider devant les juridictions en matière de droit de la famille**. Une disposition introduite par la loi n° 2025-04 du 1er avril 2025 et publiée au Journal officiel ce matin ouvre ainsi un nouveau champ de compétences aux officiers publics et ministériels.

### **SOURCE ET DE PLUS :**

<https://www.village-notaires-patrimoine.com/les-notaires-a-la-barre-une-revolution-au-pretoire>